

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 31 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 23 août 2021, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : GARRET Jean-Eric – BIGAY Thierry – CHEZE Dominique – BELLERITZ Jean-Yves – BONJEAN Florence – CORROIS Laurent – COURTY Chantal – GOETZ Marie-Laure – LEFORT Jérôme – MERLE Jean-Marcel – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël

Absents excusés : GARRET Jean-Louis – POILLERAT Caroline – PONSON Damien (procuration J.E. GARRET)

1. DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DSIL MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE MAISON PINAY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis réalisé par la SARL Electricité GARDETTE concernant la mise en conformité de l'électricité dans la maison communale dite "maison Pinay".

Il rappelle que ce projet revêt un caractère urgent, étant donné que cette maison communale est louée depuis le 1^{er} juillet dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la SARL Electricité GARDETTE et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le devis tel qu'il est établi par la SARL Electricité GARDETTE pour une dépense d'un montant H.T. de 5.911,30€, soit 6.502,43€ T.T.C.

Le financement de ce projet sera assuré par :

- la subvention au titre de la DETR 2022 à hauteur de 30% du montant H.T. soit 1.773,39 €
- la subvention au titre de la DSIL 2022 à hauteur de 30% du montant H.T. soit 1.773,39 €
- les fonds propres de la commune pour 2.955,65€

2. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ARCONSAT ET L'ASSOCIATION YOGA DU MONTONCEL

Madame Joëlle CORROIS, présidente de l'Association « Yoga du Montoncel » a fait une demande de mise à disposition de la salle des fêtes, pour la dispense de cours de yoga, les lundis de 17h30 à 21h.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention qui définit les conditions de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition se fera à titre gratuit et propose à l'assemblée d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la convention à intervenir entre la Commune et l'association « Yoga du Montoncel ».
- précise que cette mise à disposition se fera à titre gratuit.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

3. LOCATION MAISON COMMUNALE MAISON REGEF

La location de la maison Communale, dite « Maison Regef » est vacante depuis le 1^{er} mars 2021. Monsieur BARAN Léon a formulé le souhait d'occuper ce logement à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- décide de louer, à compter du 1^{er} octobre 2021, la maison communale dite "Maison Regef", à Monsieur BARAN Léon.
- fixe le prix mensuel du loyer à 350 € (trois cent cinquante euros) + 30 € (trente euros) de charges

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG

Le syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme a été créé par arrêté préfectoral du 14 mars 1947.

De nombreuses modifications statutaires ont eu lieu depuis cette création. Par délibération du 24 juin 2021, le Comité Syndical du SIEG a adopté une proposition de révision statutaire prévoyant notamment le changement de nom du Syndicat Intercommunal en « territoire d'énergie Puy-de-Dôme ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- décide d'approuver les nouveaux statuts du SIEG.
- mandate le maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

5. ANCIEN CIMETIERE

Depuis 2017, une loi interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. Cette interdiction est étendue en 2022 aux cimetières et terrains de sport.

Il convient de prendre une décision pour l'ancien cimetière. La solution pourrait passer par l'enherbement des allées par projection de type « Hydromulching ». Plusieurs devis ont été demandés à des sociétés spécialisées.

Dossier à suivre.

6. NOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES

Les voies ont été répertoriées et tracées, il faut maintenant décider de la nomination de ces voies.

Comme pour la première étape, le travail va se faire par quartier avec les élus concernés.

Une première réunion pour les lieudits "La Combe – Lunel – Le Moulin de Lunel – La Prade – La Roche – Le Puy – La Chevalerie – La Meule – Le Col de St Thomas" aura lieu le 13 septembre.

Quand toutes les voies de la commune seront nommées, les habitants en seront informés et pourront venir à la mairie, pour faire part de leurs observations et suggestions avant le vote du Conseil Municipal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 6 OCTOBRE 2021